

DEMANDE D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE POUR MOTIF RELIGIEUX

Cadre juridique d'une demande

L'**accommodement raisonnable** est une obligation juridique qui découle du droit à l'égalité et qui s'applique dans une situation de discrimination basée sur l'un des quatorze motifs interdits de discrimination définis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, notamment la religion.

Un traitement identique ne permettant pas toujours et en toutes circonstances d'assurer le droit à l'égalité, au sens de l'article 10, l'accommodement raisonnable vise donc à redresser une situation de discrimination qui survient lorsqu'une norme, une règle ou une pratique, universelle et d'apparence neutre, produit un effet préjudiciable sur un individu. Une exception à la règle est parfois nécessaire afin d'assurer l'exercice d'un droit sans discrimination.

Il existe une obligation d'accommodement lorsque ces deux conditions sont réunies :

- Il y a discrimination prohibée en lien avec l'un des 14 motifs interdits de discrimination ;
- L'accommodement demandé est raisonnable, c'est-à-dire qu'il n'a pas pour effet d'imposer une contrainte excessive.

Par ailleurs, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rappelle que :

« L'aboutissement d'une demande d'accommodement – accommoder ou ne pas accommoder – dépendra toujours du contexte en cause. Chaque demande d'accommodement comporte donc une solution qui lui est propre et qui n'est pas nécessairement transposable à un autre cas, même si celui-ci se présentait à l'intérieur d'une même organisation. (...) C'est pour cette raison que le décideur a l'obligation d'étudier chaque demande individuellement. L'accommodement raisonnable constitue en ce sens une obligation circonstancielle et conditionnelle. En d'autres mots, on accordera un accommodement à condition que la mesure demandée n'impose pas de contrainte excessive à l'intérieur d'un contexte donné. »

Procédure de dépôt d'une demande

L'étudiant qui souhaite obtenir un accommodement d'ordre pédagogique doit consulter son professeur afin de déterminer conjointement un accommodement acceptable pour tous. S'il y a des questions, soit des professeurs ou des étudiants impliqués, ils peuvent à tout moment communiquer avec la Boussole interculturelle ou consulter le *Guide pour l'étude d'une demande d'accommodement raisonnable pour le motif religieux* disponible sur la [page Web de la Boussole interculturelle](#).

Lorsque l'étudiant et le professeur se sont entendus sur une mesure appropriée à la situation, ils doivent **remplir le formulaire de traitement de demande** d'accommodement raisonnable et **le signer**.

Il est fortement recommandé de remettre une copie du formulaire rempli à la Boussole interculturelle. Si l'accommodement nécessite la passation d'une évaluation au CSA, la Boussole interculturelle fera une demande d'activation de dossier auprès du CSA. Dans ce dernier cas, la remise du formulaire rempli à la Boussole interculturelle est nécessaire pour activer le dossier étudiant au CSA.

Pour une demande d'ordre pédagogique, veuillez déposer votre requête à votre enseignant et, pour toute autre raison, veuillez déposer votre demande à la Boussole interculturelle, au B-24 (Longueuil) et C-74 (ENA).

Formulaire de demande d'accommodement raisonnable

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

Nom _____ Prénom _____ Numéro de l'étudiant _____

Programme d'études _____

TYPE DE DEMANDE

Demande concernant un cours (d'ordre pédagogique)

Titre du cours _____

Nom du professeur _____

Autre demande (d'ordre non-pédagogique)

L'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE : CONDITIONS ET LIMITES

Les conditions à remplir pour obtenir un accommodement raisonnable :

Je dois démontrer le sérieux de ma demande (existence d'une discrimination fondée sur les motifs prévus par les Chartes).

Je dois faire preuve d'ouverture, d'écoute et de réciprocité.

Je dois être ouvert à des solutions alternatives.

LES BALISES LIMITATIVES APPLICABLES À UNE DEMANDE D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE :

Ma demande ne doit pas constituer un coût excessif pour le Cégep.

Ma demande ne doit pas porter atteinte aux droits d'autrui et ne pas enfreindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ma demande ne doit pas entraver le bon fonctionnement du Cégep.

MOTIFS DE LA DEMANDE

Expliquez clairement les raisons pour lesquelles vous demandez un accommodement.

SOLUTION(S) PROPOSÉE(S)

Expliquez clairement les solutions envisagées.

Signature de l'étudiant

Date

Signature du professeur

Date